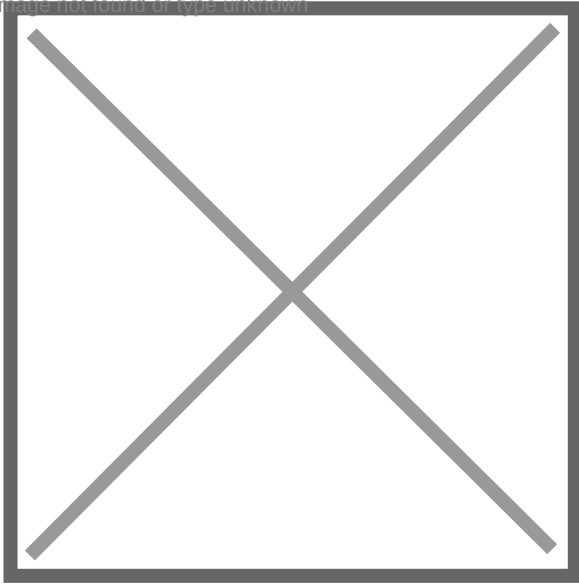


Image not found or type unknown



retraite préavis et congé

Par **OPHILIA**, le **28/07/2012** à **14:33**

Bonjour, rn
la convention collective indique 1 mois de préavis. rn
qui fixe les dates du préavis l'employeur ou le salarié? rn
l'employeur ne paye pas les congés. rn
la future retraitée a beaucoup de congé à prendre (près de 30 jours ouvrés) rn
malgré qu'elle est averti son employeur 2 mois à l'avance, tout ne pourra être compressé (congé + préavis) il restera près de 11 jours ouvrés à prendre impossible à poser dans les 2 mois. rn
Ces congés restant l'employeur a t il obligation de les payer. rn
rn
merci de vos conseils et avis cordialement